

Privation de nos libertés élémentaires : voilà ce qui nous attend si on ne réagit pas (Pieds-Nickelés10)

écrit par Raoul Girodet | 21 avril 2020



Après la prestation pitoyable de notre président, je caressais subrepticement l'idée qu'Édouard Philippe, dit Filou, allait faire mieux que lui dans sa conférence de presse.

Évidemment, on ne pouvait guère faire pire, mais peut-être que notre premier ministre qui se veut une personne d'action allait-il se révéler l'homme de la situation.

Hélas, j'ai dû déchanter comme vous tous je pense. Filou a même réussi à faire pire que Macron.

Il a tenu le crachoir pendant une heure et demie, assisté de son complice Vèran pour ne finalement pas dire grand-chose. J'ai réussi à écouter jusqu'au bout et puis résumer ainsi les deux seules informations non floues qui ont été révélées.

Tout le reste n'a été que de l'enfumage : « *Regardez comme on a été bons, et continuez à nous faire confiance* ».

Un seul couac : Véran malgré toutes ses contorsions a avoué à demi-mot que l'on allait continuer à manquer de masques.

Voici donc ces deux scoops :

- Dès aujourd'hui, on pourra visiter nos aînés dans les Ehpad.
- La privation des libertés élémentaires ira bien au-delà du 11 mai.

►D'abord les Ehpad.

Jusqu'à aujourd'hui, ceux-ci étaient coupés du monde. Le gouvernement avait même cherché à confiner aussi le personnel soignant dans l'Ehpad pour éviter tout risque de contamination par l'extérieur.

Les vieux étaient mis à l'abri aussi sûrement que les lingots de Fort Knox.

Voici six jours, une septuagénaire n'avait-elle pas été verbalisée pour tenter de communiquer avec son mari pensionnaire en Ehpad ? La dangereuse délinquante de 79 ans avait osé lui écrire un mot à la craie sur une ardoise qu'elle brandissait à grande distance.

La fille du couple s'en étant ému, elle a reçu la réponse suivante :

"Même si la visite en extérieur de votre mère peut être considérée comme une assistance à personne vulnérable, un cordon sanitaire autour des Ehpad doit être absolument respecté. De ce fait, votre mère était bien en infraction", explique la préfecture dans un mail. L'autorité administrative a toutefois indiqué à l'AFP, mardi 14 avril, que la gendarmerie allait "rentrer en contact avec la famille pour éteindre la procédure" dans cette affaire "où il y a peut-être eu un peu d'excès".

Bon, virage à 180° : tout le monde pourra de nouveau aller rendre visite à Pépé (en prenant toutefois quelques précautions...).

Tout ceci est-il bien sérieux ? Ce qui était

criminel dimanche à minuit cesse de l'être lundi à zéro heure ?

De deux choses l'une : soit les mesures d'interdiction précédentes étaient injustifiées, soit l'assouplissement est criminel.

À vous de choisir!

Les mauvaises langues pourraient dire qu'à trop taper sur les vieux, ceux-ci (ou au moins ceux qui survivront) pourraient s'en rappeler aux prochaines élections. Mais ce sont vraiment de mauvaises langues : à cet âge-là, on ne se rappelle plus grand-chose.

►la privation des libertés élémentaires :

Nous voici prévenus :

« Notre vie, le 11 mai, ne sera pas exactement comme la vie d'avant, et pas avant longtemps »

D'abord, le masque grand public après avoir été dénigré, va probablement « devenir obligatoire » (enfin, s'il y en a assez, sinon il sera rendu obligatoire un peu plus tard).

Ensuite, « Il faudra apprendre à vivre avec le virus ». Tant qu'un traitement (entendez un vaccin – obligatoire ?) ne sera pas rendu disponible « pas avant 2021, dans le meilleur des cas », nos libertés ne nous seront pas toutes rendues (Traduction : « l'essentiel de vos libertés sera encore confisqué »).

Pas question d'organiser « un mariage de 200 personnes ». Comprenez : « *On interdira tout rassemblement, donc pas de manif de Gilets Jaunes évidemment* ».

Si les cafés et restaurants sont fermés car on aurait du mal à y maintenir une distanciation sociale, au nom de la même logique, pourrez-vous recevoir des amis chez vous à l'apéro ?

Un garçon aura-t-il le droit de s'approcher à moins d'un mètre d'une fille qui lui aurait tapé dans l'œil ?

Il est clair que Filou veut tuer toute velléité de socialisation et de contestation le plus longtemps possible. Le rêve fou de tout dictateur : étouffer toute possibilité de contestation, tout ça pour notre bien, pour nous protéger !

Et je suis en mesure de vous préciser quand le vaccin sera prêt : pas avant mars 2022, date des prochaines présidentielles.

En effet, pourquoi prendre le risque de laisser les manants exercer un droit de manifester leur mécontentement ?

D'ailleurs, il faut sévir. Olivier Duhamel, jamais à court d'un cirage de pompe, l'a déclaré : *le gouvernement doit continuer à infliger des amendes pour faire respecter les geste barrière après le 11 mai, notamment le respect de la distanciation sociale.*

Pour bien réaliser ce qui nous pend au nez, voici les titres de la presse que nous pourrons lire :

Ouest France du 1er juin 2020 :

« Rennes : Une famille prise la main dans le sac à briser les règles de distanciation sociale :

Samedi, la police est intervenue dans une villa où plus de vingt personnes ont été surprises à s'être réunies clandestinement sous le prétexte de fêter une communion.

(...)

Une amende de 135 euros par personne a été infligée à chaque participant. Le propriétaire de la villa, grand-père de la communiant est encore en garde à vue.

(...)

Notons que ce coup de filet a été rendu possible grâce au civisme de la vendeuse de la pâtisserie « Le Daniel » à la Boutique des Halles .

« J'ai tout de suite compris qu'il se tramait un truc pas

normal quand on m'a commandé un gâteau pour trente personnes. J'ai prévenu le commissariat » a-telle déclaré.
Saluons le civisme de cette jeune fille sans lequel les dangereux criminels auraient échappé aux autorités ».

Libération du 1er septembre 2020:

« Paris : Il écope de 6 mois de prison pour avoir voulu embrasser son amie ».

Voilà ce qui se produit quand on ne respecte pas la loi !
Rappelons que le principe de distanciation sociale est essentiel à l'éradication de la pandémie et qu'il est criminel de chercher à le contourner.

Emmanuel Perrin aura six mois pour méditer sur son incivisme. Et Dieu sait s'il l'aura bien mérité, car il est multirécidiviste.

En effet, le 12 août il a abordé une fille qui venait d'emménager dans l'immeuble d'en face.

Surpris par la concierge qui l'a dénoncé il a dû s'acquitter d'une amende de 135 euros. Madame Gonzales nous a déclaré « *Je m'en doutais. J'ai bien vu qu'il la reluquait par le balcon le jour même où elle a emménagé, et j'ai bien surveillé. Ça n'a pas loupé. J'ai tout filmé sur mon portable et on voit très nettement qu'il s'approche d'elle sur le trottoir à moins d'un mètre pour lui parler* ».

La semaine suivante, c'est le gardien du square qui les a surpris à partager une bière sur un banc du square voisin. Circonstance aggravante : ils buvaient dans la même bouteille, sans masque, faisant preuve d'une rare inconscience.

Deuxième amende, de 200 euros.

On aurait pu penser que cet écervelé avait compris. Eh bien non !

Le surlendemain, il a été surpris par la police municipale en train d'essayer d'embrasser la jeune fille.

Cette troisième infraction lui a valu en comparution

immédiate une peine de six mois de prison ferme, assortie d'une amende de 3.750 euros et trois ans de retrait de permis de conduire.

Il faut dire que pour tenter de justifier sa conduite inexcusable, Emmanuel Perrin n'a eu que ces mots pour toute défense : « *Je crois bien que j'en suis tombé amoureux !* ». La loi N° 2020-290 a été appliquée avec rigueur, et ce n'est que justice.

Quant à la jeune fille elle a été relaxée au bénéfice du doute : il n'a pas pu être formellement prouvé qu'elle avait donné son consentement exprès.

Et qu'Emmanuel Perrin ne se plaigne pas ! Il a limité la casse. Comme il n'a pas été prouvé que la jeune fille était vraiment consentante, il aurait pu être poursuivi pour agression sexuelle. On se demande ce que fait Marlène Schiappa.

Chers amis, voilà ce qui nous attend si nous ne réagissons pas.

Nos gouvernants vont s'emparer du prétexte du virus pour nous priver de toute liberté au nom de la «distanciation sociale».

Le tout sera verrouillé par la loi sur les « fake news » : tout ce qui sera contraire à la politique gouvernemental sera interdit.

J'attends toujours une réaction de l'opposition, s'il en reste une.

Les Pieds Nickelés Saisons [1](#) [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)